



FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

Le jeu de l'Acteur

Formation Professionnelle

1^{ère} Année - saison 2024-2026

(à nous renvoyer par mail à lejeudelacteur@gmail.com)

Civilité : M. Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél :

Mail :

Comment avez-vous connu notre cours :

Les cours ont lieu les LUNDIS – MARDIS - JEUDIS de 14H À 17H

au THÉÂTRE DE L'ORIFLAMME 5 rue Portail Matheron - 84000 AVIGNON

Pour valider votre pré-inscription, merci de nous faire parvenir un chèque de 390€* correspondant au 1^{er} mois de l'année et au 90€ de frais d'inscription.

***chèque à l'ordre de CIA, Carte d'Identité Artistique**

Merci de joindre à cet envoi :

- Un CV ou un résumé de vos expériences artistiques.
- Une vidéo de présentation et un monologue de votre choix.
(Le tout n'excédant pas 4 minutes)

(Filmez-vous avec votre portable ou autres puis envoyez votre fichier par Wetransfer, My Air, Bridge, SwissTransfer ou autres)

Dès réception de votre demande d'inscription complète, nous vous contacterons.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR LE JEU DE L'ACTEUR

I. L'élève doit avoir au minimum 16 ans au cours de l'année scolaire. Pour les mineurs, veuillez renseigner nom, adresse, mail et numéros de téléphone des parents.

II. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée en fonction des places disponibles.

III. **Le paiement de l'année se fait obligatoirement à l'inscription.**

A) En chèque (à l'ordre de CIA, Carte d'Identité Artistique) ou en espèce.

- Soit en un seul paiement.

- Soit en neuf paiements (encaissés en début de chaque mois).

B) Le paiement de 390€ versé lors de la pré-inscription ne sera pas remboursé en cas de désistement de l'élève avant la formation. Cette somme ne sera remboursé qu'en cas d'annulation de la formation par Le jeu de l'Acteur.

IV. Les coaches pourront être remplacés occasionnellement par d'autres suivant le même programme pédagogique.

V. La direction se réserve le droit de renvoyer tout élève ayant des absences ou des retards répétés ou dont le comportement serait nuisible au bon déroulement des cours, et ce, sans possibilité de remboursement.

VI. Les élèves sont priés de respecter la propreté des locaux.

VII. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

VIII. Une fois l'année scolaire commencée, sauf cas particulier (hospitalisation, accident grave...) aucun remboursement ne sera effectué.

IX. En fonction de la situation sanitaire un Pass Sanitaire pourra être exigé pour pénétrer dans les locaux lors des cours.

X. En participant à ce cours vous donnez automatiquement votre accord au jeu de l'Acteur de diffuser les images et autres travaux visuels réalisés pendant l'année sur notre site internet, les réseaux sociaux ainsi que lors de la projection de fin de cursus.

Date :

Signature: (mentionner " lu et approuvé ")